

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PUTTELANGE - RODEMACK – MONDORFF – BEYREN

INFORMATION

TARIF DE L'EAU :

Le tarif de l'eau n'a pas évolué depuis de nombreuses années et ce, malgré la mise en service de la station de déferrisation et le nouveau forage. Nous allons devoir procéder très prochainement à de nombreux travaux :

- Mise en service, au cours du second semestre 2022, d'un dispositif de traitement de l'eau afin de lutter contre l'effet entartrant du carbonate de calcium ;
- Remplacement des canalisations et des vannes au réservoir de Himeling, qui alimente Puttelange-les-Thionville et Mondorff ;
- Le réseau datant des années 1960, Le Syndicat des Eaux doit, très souvent, remplacer des vannes de branchement ou de sectionnement, sans parler des compteurs obstrués.

Or, tous les travaux relatifs au remplacement des canalisations peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau (taxes prélevées sur votre facture) à la condition que le prix de l'eau soit supérieur ou égal à un prix plancher, fixé en 2022 à 1,20 €.

C'est pourquoi, lors de la réunion du Bureau Directeur du 13/04/2022, il a été décidé de fixer le prix de l'eau à 1,20 € TTC.

FUITES APRES COMPTEUR :

Lors de la relève des compteurs d'eau, nous constatons souvent de nombreuses consommations qui nous paraissent importantes, qui sont le fait d'un dysfonctionnement du groupe de sécurité équipant le chauffe-eau (on entend très bien l'eau couler) ou d'un écoulement de la chasse d'eau. Soyez vigilants et faites intervenir le dépanneur dans les meilleurs délais car les volumes d'eau perdus sont parfois très élevés.

De plus, lorsque vous partez en vacances, il est fortement conseillé de couper l'eau après compteur.

COMPTEURS D'EAU :

Le compteur d'eau est la propriété du Syndicat des Eaux, mais l'entretien incombe aux usagers. Les compteurs doivent être :

- Accessibles très aisément ;
- Protégés contre le gel. Si la protection en polystyrène a disparu, il convient de la remplacer. Le remplacement du compteur gelé est intégralement facturé à l'utilisateur.

Merci de bien vouloir vérifier ces deux points.

NOUVEAU MOYEN DE PAIEMENT :

Depuis le 1er juillet 2020, le service de paiement de proximité a été mis place via un réseau de buralistes agréés DGFIP. Ce nouveau service permet à vos usagers de payer en espèces (dans la limite de 300 €) ou par carte bancaire leurs factures du secteur public local (les factures d'eau en ce qui concerne le syndicat) auprès des buralistes agréés (Manom, Hettange-Grande,...).

Qualité de l'eau distribuée en 2021

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

MAI 2022

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé Centre d'Analyses et de Recherches (CAR) à ILLKIRCH.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : PUTTELANGE-RODEMACK

Exploitant : VEOLIA EAU REGION EST

Maitre d'ouvrage : S.I.E PUTTELANGE-RODEMACK

Nb de captages d'eau : 1

Protection des captages : Le captage est protégé.

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de désinfection (Chloration automatique).

MICROBIOLOGIE

	Nb de non Conformités	Nombre d'analyses	Commentaire
Escherichia Coli/ Entérocoques <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	0	11	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.

CHIMIE

	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire												
NITRATES <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	0,51 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.												
PESTICIDES <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 150 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite qualité réglementaire.												
DURETE (TH) <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>	36,93 °F		<table border="1"> <thead> <tr> <th>TH</th> <th>0 à 7°F</th> <th>7 à 15°F</th> <th>15 à 30°F</th> <th>30 à 40°F</th> <th>+ de 40°F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Très douce</td> <td>Douce</td> <td>Plutôt dure</td> <td>Dure</td> <td>Très dure</td> </tr> </tbody> </table>	TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure
TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F										
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure										
AGRESSIVITE DE L'EAU <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i>	2		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur de l'indicateur</th> <th>0</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Entartrante</td> <td>Légèrement entartrante</td> <td>A l'équilibre</td> <td>Légèrement agressive</td> <td>Agressive</td> </tr> </tbody> </table> <p>En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.</p>	Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4										
Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive										

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2021 a été de bonne qualité.

CHIMIE : l'eau distribuée en 2021 a été de bonne qualité.

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.